

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 20 juin 2024, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
M. le conseiller Serge Côté, Lévis
M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
Mme la conseillère Bianca Dussault, Québec
M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec
M. le conseiller Steve Verret, Québec

Sont également présentes :

Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Sont absents :

M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2024-48

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2024

Résolution n° C-2024-49

Sur proposition de M. Sylvain Juneau, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2024.

Adoptée

Rapport annuel 2023 de la Communauté métropolitaine de Québec**Résolution n° C-2024-50**

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport annuel 2023 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec).
- De transmettre le Rapport annuel 2023 de la CMQuébec à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à chaque municipalité, MRC et agglomération faisant partie de son territoire, et autoriser sa diffusion sur le site Internet de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024
Responsable : Communications

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement R.A.V.Q. 1657 de l'agglomération de Québec modifiant le schéma d'aménagement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation du territoire Industrie et commerce dans le quartier Cap-Rouge**Résolution n° C-2024-51**

Sur proposition de Mme Marie-Pierre Boucher, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est résolu :

- D'approuver le Règlement R.A.V.Q 1657 adopté par l'agglomération de Québec intitulé « Règlement de l'agglomération modifiant le schéma d'aménagement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation du territoire Industrie et commerce dans le quartier Cap-Rouge ».
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

M. Sylvain Juneau demande de soumettre cette proposition au vote :

Vote **pour** : 12

Vote **contre** : 1

Monsieur le président s'est prévalu de son droit de vote et a voté **pour** la proposition.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable et développement social et économique

Adoptée à la majorité

Avis de conformité sur le règlement n° 01-2024 de la MRC de La Jacques-Cartier modifiant le schéma d'aménagement révisé visant à agrandir l'aire d'affectation RUR-9 sise à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et à procéder à diverses modifications**Résolution n° C-2024-52**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par Mme Bianca Dussault, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement n° 01-2024 adopté par la MRC de La Jacques-Cartier intitulé « Règlement numéro 01-2024 modifiant le Règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) numéro 02-2004, visant à agrandir l'aire d'affectation RUR-9 sise à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et à procéder à diverses modifications ».
- D'inviter la MRC de La Jacques-Cartier à prévoir dans un futur règlement, advenant l'arrêt de la production agricole, des normes de démantèlement lorsque l'implantation de roulottes temporaires nécessite l'installation d'infrastructures tels les systèmes de gestion des eaux usées et les puits d'approvisionnement en eau.
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024

Responsable : Planification territoriale, mobilité durable et développement social et économique

Adoptée

Avis sur le projet de règlement R.A.V.Q 1671 de l'agglomération de Québec modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la délimitation des grandes affectations « Hameau résidentiel agricole » et « Hameau mixte agricole »

Résolution n° C-2024-53

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- D'informer l'agglomération de Québec que certains éléments du projet de règlement R.A.V.Q 1671 intitulé « Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la délimitation de certaines aires de grande affectation », semblent ne pas respecter certaines stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, en ce qui concerne le maintien de la pérennité du territoire et des activités agricoles.
- D'inviter l'agglomération de Québec à préciser si l'ajout du lot 2 164 168 à l'aire de grande affectation « Hameau résidentiel agricole » entraîne le retrait du chemin d'accès et des impacts sur les activités agricoles, ainsi qu'à limiter l'expansion de l'aire de grande affectation « Hameau mixte agricole » sur le lot 2 164 106 en tenant compte du potentiel de remise en culture des portions de terrain en friche et du potentiel acéricole.
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024

Responsable : Planification territoriale, mobilité durable et développement social et économique

Adoptée

Zones inondables – Avenant n° 5 à la Convention d'aide financière signée avec le MAMH pour l'actualisation de la cartographie des zones inondables

Résolution n° C-2024-54

Sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par Mme Bianca Dussault, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et la secrétaire corporative, ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et la directrice générale et trésorière, à procéder à la signature de l'avenant n° 5 à intervenir à la Convention d'aide financière intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la CMQuébec pour la délimitation des zones inondables sur son territoire afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et ce, afin de prolonger jusqu'en mars 2026 cette Convention, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint au présent rapport décisionnel.
- De transmettre au MAMH copie de la présente résolution pour confirmer la volonté de la CMQuébec de poursuivre ses travaux de modélisation des zones inondables sur les 15 cours d'eau retirés de la Convention par l'avenant n° 5, ainsi que de poursuivre les discussions pour le financement afin de finaliser ce travail.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024

Responsable : Planification territoriale, mobilité durable et développement social et économique

Adoptée

Acquisition de connaissances et élaboration de solutions permettant d'accroître la résilience des collectivités riveraines du Saint-Laurent à la submersion et l'érosion côtière

Résolution n° C-2024-55

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- De confirmer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) l'intérêt de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à signer une convention d'aide financière portant sur l'acquisition de connaissances et le développement de solutions coordonnées permettant d'accroître la résilience des collectivités riveraines de la CMQuébec exposées à l'érosion et à la submersion par le fleuve Saint-Laurent (Projet) et lui transmettre copie de la présente résolution.
- De demander à l'agglomération de Québec, la Ville de Lévis, la MRC de l'Île-d'Orléans et la MRC de La Côte-de-Beaupré d'appuyer, par résolution, la CMQuébec dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour la réalisation du Projet et leur transmettre copie de la présente résolution.
- D'autoriser la direction générale de la CMQuébec à :
 - Poursuivre les démarches et les discussions afin de parvenir à une convention d'aide financière avec le gouvernement du Québec permettant que la CMQuébec soit le maître d'œuvre du Projet;
 - Déposer au nom de la CMQuébec, une demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour la réalisation du Projet.
- De mandater la direction générale de la CMQuébec à faire rapport au conseil de la CMQuébec de l'avancement des démarches pour parvenir à la signature d'une convention d'aide financière.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024

Responsable : Planification territoriale, mobilité durable et développement social et économique

Adoptée

Acquisition de connaissances et élaboration de solutions permettant d'accroître la résilience des collectivités riveraines de la rivière Montmorency face aux inondations

Résolution n° C-2024-56

Sur proposition de Mme Bianca Dussault, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- De confirmer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) l'intérêt de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à signer une convention d'aide financière portant sur le développement de solutions concertées pour accroître la résilience des collectivités riveraines de la rivière Montmorency face aux inondations (Projet) et lui transmettre copie de la présente résolution;
- D'autoriser la direction générale de la CMQuébec à :
 - Poursuivre les démarches et les discussions afin de parvenir à une convention d'aide financière avec le gouvernement du Québec permettant que la CMQuébec soit le maître d'œuvre du Projet;
 - Déposer au nom de la CMQuébec, une demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour la réalisation du Projet.
- De mandater la direction générale de la CMQuébec à faire rapport au conseil de la CMQuébec de l'avancement des démarches pour parvenir à la signature d'une convention d'aide financière.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024

Responsable : Planification territoriale, mobilité durable et développement social et économique

Adoptée

Participation de la CMQuébec à la 2e coopération décentralisée France-Québec pour le Développement durable du système alimentaire – Remplacement d'un délégué

Résolution n° C-2024-57

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- Modifier la 3^e puce de la résolution n° C-2023-88 afin de déléguer Mme Marie-Josée Asselin, membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, afin de participer aux échanges internationaux et contribuer aux différentes activités de la 2e coopération décentralisée France-Québec pour le Développement durable du système alimentaire en 2024 et ce, en remplacement de M. Alexandre Bélanger et selon les mêmes conditions que celles prévues dans cette résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024

Responsable : Environnement

Adoptée

Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) – Rapports et Plan d'adaptation 2024-2025

Résolution n° C-2024-58

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le rapport final administratif pour le projet « Vulnérabilités et potentiels d'adaptabilité du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec aux conséquences des changements climatiques » (Projet), préparé par la CMQuébec et daté du 28 mai 2024.
- De prendre acte des quatre rapports produits par AECOM dans le cadre du Projet et datés de mars et de mai 2024 et autoriser la direction générale de la CMQuébec à transmettre ceux-ci au MAMH et à les diffuser sur le site internet de la CMQuébec.
- D'adopter le Plan d'adaptation 2024-2025 de la CMQuébec, préparé par la CMQuébec et daté de juin 2024 et autoriser sa diffusion sur le site internet de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024
Responsable : Environnement

Adoptée

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord) 2016-2021 - Rapport de suivi 2023

Résolution n° C-2024-59

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport de suivi 2023 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) Rive-Nord 2016-2021, daté du 13 juin 2024.
- D'autoriser la transmission du document avant le 30 juin 2024 au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et autoriser sa diffusion sur le site internet de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024
Responsable : Environnement

Adoptée

Développement d'une base de données pour optimiser les chaînes d'approvisionnement régionales – Signature

Résolution n° C-2024-60

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par Mme Marie-Pierre Boucher, il est unanimement résolu :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2024-2029 de la Zone économique métropolitaine et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) (Rive-Nord) 2024-2031, autoriser le président de la CMQuébec et la secrétaire corporative, à signer une Convention d'aide financière à intervenir avec le Secrétariat à la Capitale-Nationale, et couvrant les années 2024 et 2025, pour la mise en œuvre du projet de développement d'une base de données permettant d'optimiser les chaînes d'approvisionnement régionales.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024
Responsable : Environnement

Adoptée

Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale (FQIS) - Reddition de comptes annuelle 2023-2024

Résolution n° C-2024-61

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la Reddition de comptes annuelle 2023-2024 des Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale ainsi que de ses annexes, datées du 6 juin 2024.
- De transmettre la Reddition de comptes annuelle 2023-2024 des Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale et ses annexes au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, accompagnée de la présente résolution.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2024

Responsable : Développement social

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- Portrait de l'économie circulaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec : Dans le cadre de l'élaboration d'une Stratégie métropolitaine en économie circulaire, accorder un contrat de gré à gré au Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale pour la réalisation d'un Portrait de l'économie circulaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), pour un montant maximum de 71 330,00 \$ (taxes non incluses), le tout en conformité avec l'offre de service datée d'avril 2024. - **Résolution n° E-2024-41**
- Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 2 « La mise en marché des produits régionaux » | Gestion de communautés et production de contenu dans le cadre du projet Saveurs de chez nous : Octroyer à la firme Oasis le contrat d'animation, de gestion de communauté et de création de contenus pour les plateformes sociales de l'initiative Saveurs de chez nous au montant de 28 097,02 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la proposition technique et l'offre financière, datées respectivement du 10 avril et du 5 avril 2024, ainsi qu'à la recommandation du comité de sélection. - **Résolution n° E-2024-43**
- Zones inondables – Ajustements des travaux sur la modélisation hydrologique et hydraulique aux balises méthodologiques du gouvernement : Dans le cadre du projet de modélisation des zones inondables, accorder un contrat de gré à gré à la firme Lasalle | NHC afin d'adapter les travaux sur l'hydrologie et l'hydraulique précédemment livrés, aux balises du guide méthodologique applicable à l'établissement des zones inondables et de mobilité rédigé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour un montant de 72 110,02 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 3 mai 2024. - **Résolution n° E-2024-51**
- Zones inondables – Analyses conjointes aux embouchures et confluences des cours d'eau : Dans le cadre du projet de modélisation des zones inondables, accorder un contrat de gré à gré à l'Institut national de recherche scientifique (INRS) pour la réalisation d'analyses conjointes aux embouchures et confluences de plusieurs cours d'eau du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), pour un montant de 27 795 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de service datée d'avril 2024 - **Résolution n° E-2024-52**

B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 4 juin 2024

C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 février 2024

D) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 11 mars 2024

E) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 mars 2024

F) 2024-06-11 – Note - Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec

G) 2024-04-24 – Lettre – Fondation Rivières

- H) Bilan campagne Centraide 2023 - CMQuébec
- I) 2024-06-06 – Note - Impacts financiers anticipés par les ventes des titres de transport en commun métropolitains
- J) 2024-06-06 – Note - Recommandation de la direction de santé publique de la Capitale-Nationale concernant les enjeux d'équité sociale et de santé publique dans les mécanismes de financement de la mobilité
- K) 2024-06-14 – Note - Adoption des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)
- L) 2024-06-17 – Note - Prépublication pour consultation publique du projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations par le gouvernement du Québec

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2024-62

Sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2024-48 à C-2024-62 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE